

ayant réfléchi que s'il l'accomplissait, c'en était fait peut-être à jamais de l'unité de l'Eglise, eut la prudence de garder le secret, et le pape, mieux conseillé, s'empressa de revenir à des sentiments plus pacifiques. La bulle fut anéantie et c'est en vain qu'aujourd'hui on en chercherait les traces dans les Archives du Vatican (1).

Quoi qu'il en soit, l'irritation dans les deux cours était extrême. Le 3 février 1682, tous les prélats français signèrent un acte de consentement à l'extension de la régale. En même temps ils envoyèrent au Saint Père la lettre projetée dans l'assemblée précédente. L'auteur de la lettre, l'archevêque de Reims, parlant au nom du clergé de France, insinua au pape « qu'il valait « mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que de troubler la « paix, surtout lorsqu'on peut l'acheter par un simple changement « de discipline, sans qu'il en coûte rien à la foi, » et il s'efforçait de démontrer que c'était précisément le cas où l'on se trouvait, la régale étant sujette aux variations et aux changements.

Le prélat faisait ensuite valoir les services signalés que Louis XIV avait rendus à l'Eglise, en renversant les temples de l'hérésie, et il exhortait Innocent XI à ne pas mener les choses au pire avec un monarque si pieux, disant *qu'il ne falloit pas y regarder de si près avec lui, et que s'il ôtoit quelque chose à l'Eglise, il savoit bien l'en dédommager*. Il ajoutait « que le droit de régale n'étoit pas regardé en France comme une bagatelle, mais comme une prérogative essentielle de la couronne, qui prétend en être en possession depuis le règne de Clovis, comme il a été décidé dans le Conseil d'Etat; et qu'ainsi le clergé n'a pu rien faire de plus sage que de se soumettre au jugement qui avoit été rendu, sans chicaner à contre temps, et pousser les choses à des extrémités dangereuses, suivant en cela la conduite modérée d'Innocent III à l'égard de Philippe de Valois. »

La lettre se terminait par une prière adressée à Innocent XI,

M. Créteineau-Joly, t. 4, p. 370 et suiv. — Le Père Dez est l'auteur de différents ouvrages de controverse remarquables contre les protestants.

(1) C'est l'opinion de M. Créteineau-Joly.